

IDENTIFICATION **Dossier # :1238770005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le Règlement autorisant l'agrandissement du bâtiment commercial situé au 7500, boulevard des Galeries-d'Anjou afin d'ajouter de l'habitation ainsi que mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin qu'il tienne les assemblées de consultation publique requises

CONTENU

CONTEXTE

Il a été convenu de revoir à la baisse les ratios de stationnement afin de tenir compte de la proximité aux futures stations de la Ligne bleue.

Ces nouveaux ratios devront se lire comme suit :

«**16.** Le nombre maximal de cases de stationnement autorisé est :

- 1° 1,85 case / 60 m² de superficie de plancher pour un usage commercial ;
- 2° 1,0 case / logement pour le volume A identifiée à l'annexe B du présent règlement ;
- 3° 0,9 case / logement pour le volume B identifiée à l'annexe B du présent règlement ;
- 4° 0,5 case / logement pour le volume C identifiée à l'annexe B du présent règlement.

Toute fraction de case supérieure à une demie doit être considérée comme une case additionnelle.»

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nataliya HOROKHOVSKA
secrétaire d'arrondissement

514-493-8005

Tél :

Télécop. : 000-0000